[redacted]

DLP21-6-91131254

ISSN 0980-8507

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

LORRAINE

GRANDES CULTURES

Bulletin n° 15 du 19 juin 1991

COLZA :

- ALTERNARIA : SURVEILLER.
- PUCERONS CENDRES : ATTENDRE.

POIS :

- PUCERONS : SEUIL ATTEINT.
- TORDEUSES : PAS DE CAPTURES.

CEREALES :

- BLE : FIN DES TRAITEMENTS.
- PUCERONS : ATTENDRE.

MAIS :

- DESHERBAGE.
- PYRALE : FAIBLE INFESTATION.

COLZA

Alternaria :

La maladie se limite sur les feuilles de la base, même dans les secteurs à risque. Continuer à surveiller les parcelles.

Pucerons cendrés :

Quelques colonies sont observées sur les bordures de parcelles. Le seuil d'intervention de deux colonies par m2 n'est pas atteint. Attendre pour intervenir.

POIS

Les pois sont en floraison.

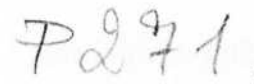
Pucerons :

Dans quelques parcelles, on observe de fortes populations de pucerons. Intervenir rapidement si le seuil de 30 pucerons par pied est atteint.

CEREALES

Blé :

Ils sont entre les stades épiaison et floraison. Sur le feuillage, les dessèchements progressent sans que l'on puisse les attribuer avec certitude aux conséquences des conditions climatiques ou à la septoriose. Cette dernière semble se maintenir sur F4 et progresser très légèrement sur F3.



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
DIRECTION RÉGIONALE
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
38, rue Sainte-Catherine - 54043 NANCY CEDEX - Tél. : 83.30.41.51



ABONNEMENT ANNUEL 240 F

Dans les parcelles les plus avancées arrivant en fin floraison, tout traitement fongicide devient inutile.

Dans les parcelles plus tardives, en fin d'épiaison, il est encore possible de faire une application avec un produit de contact comme indiqué dans le précédent bulletin.

Pucerons :

Dans quelques parcelles, on les observe sur épis, mais le seuil de 1 épi sur 2 colonisés n'est pas atteint. Attendre pour intervenir. (Pensez aux auxiliaires).

A L'ATTENTION DES FOURNISSEURS, PRESCRIPTEURS ET UTILISATEURS DES SPECIALITES A BASE DE DIMETHOATE

Suite à la Commission des Produits Antiparasitaires du 12.04.91, il est rappelé tant aux utilisateurs agricoles qu'à leurs prescripteurs et fournisseurs que les spécialités à base de diméthoate sont homologuées pour des usages bien précis pour lutter contre certains insectes de diverses cultures.

Or, des détournements d'usage ont été constatés ces dernières années, les spécialités en cause ayant été utilisées indûment sur pucerons dans les céréales.

Cette pratique est doublement contraire aux dispositions légales concernant l'homologation (loi validée du 2.11.1943 - arrêté du 1.12.1987) ainsi qu'à celle de l'arrêté du 25.02.1975 modifié fixant les dispositions relatives à l'application des produits antiparasitaires à usage agricole.

En effet, l'article 8 de l'arrêté précité interdit tout emploi d'insecticide sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs durant la période de floraison et celle de production du miellat consécutif aux attaques de pucerons. L'arrêté du 27.09.1965, pris notamment en application du code de la santé publique, interdit nommément les traitements de diméthoate sur les végétaux en pleine floraison.

Il en résulte que tout usage d'une spécialité à base de diméthoate sur céréales est formellement interdit et que les préconisations d'emploi portées sur l'étiquette des produits devront être **scrupuleusement respectées.**

Toute infraction commise, relevée par les autorités compétentes (gendarmerie, agents du service de la protection des végétaux, agents de la répression des fraudes, etc...) est rigoureusement sanctionnée et passible des peines suivantes :

- pour une infraction à la loi d'homologation d'une amende de **1 500 à 40 000 F** ;

- pour une infraction au code de la santé publique (art. L 625) d'une amende de **2 000 à 20 000 F** et/ou de **2 mois à 2** ans de prison avec en cas de récidive une aggravation de ces dernières peines.

Le rappel de cette réglementation rigoureuse édictée dans l'intérêt de la protection de l'environnement et principalement à la faune utile à l'agriculteur ainsi que la mise en garde présentement effectuée doit inciter tout un chacun à la respecter strictement, ce qui fera l'objet d'une surveillance renforcée des autorités compétentes.

MAIS

Désherbage

Du fait des conditions climatiques particulières et de problèmes de résistance, certains maïs restent très enherbés avec notamment présence de chénopodes et de repousses de colza.

Sur les chénopodes, de nombreux produits de post-levée sont efficaces, attention cependant à bien respecter les stades du maïs et des adventices.

Sur repousses de colza déjà bien développées, les produits utilisables ont une efficacité médiocre :

- les produits à base de bromoxynil phénol utilisables jusqu'au stade 8 feuilles du maïs,
- BASAGRAN + huile à la dose de 3 l quel que soit le stade du maïs.

Si le colza est développé, utiliser des quantités de bouillie plus importantes (500 à 600 l d'eau/ha).

Pyrale :

De nombreux comptages effectués à l'automne 1990 avec les lycées agricoles et les maisons familiales de la région ont démontré la faible infestation des maïs par les pyrales (0,2 à 0,4 larves par pied). Ceci laisse présager des attaques faibles pour cette année et une rentabilité aléatoire des traitements.

Il n'est toutefois pas impossible que localement sur quelques parcelles les attaques soient plus fortes. Les régions nord de Lunéville, est de Verdun et ouest de Bar-le-Duc sont les plus exposées.

Au vu des températures recueillies jusqu'à ce jour, le vol risque d'être tardif et la période la plus propice au traitement devrait se situer durant la deuxième quinzaine de juillet.

EVOLUTION DES MALADIES DANS LES PARCELLES DE REFERENCES BLE

ABAINVILLE (55)
floraison
THESE

LUMEVILLE (55)
épiaison
APOLLO

NANT LE GRAND (55)
floraison
THESEE

NANT LE GRAND (55)
floraison
APOLLO

BADONVILLIERS (55)
floraison
BAROUDEUR

MENIL SUR SAULX (55)
épiaison
APOLLO

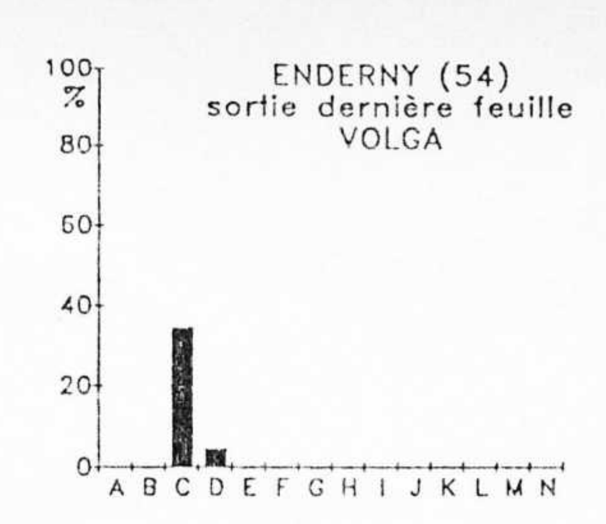
MONTIERS/SAULX (55)
floraison
GENIAL

VALFROICOURT (88)
floraison
THESEE

MEXY (54)
épiaison
CAMP REMY

Légende:
A: % pieds avec piétin verse
B: % pieds avec rhizoctone
C: % pieds avec fusariose
D: % F2 avec dessèchement foliaire
E: % surf F2 avec dessèchement foliaire
F: % F3 avec dessèchement foliaire
G: % surf F3 avec dessèchement foliaire
H: % F4 avec dessèchement foliaire
I: % surf F4 avec dessèchement foliaire
J: % F2 atteintes par l'oidium
K: % surface F2 avec oidium
L: %F3 atteintes par l'oidium
M: % surface F3 avec oidium
N: % F4 atteintes par l'oidium
O: % surface F4 avec oidium

EVOLUTION DES MALADIES DANS LES PARCELLES DE REFERENCES ORGE



Légende:
A: % F3 avec rhynchosporiose
B: % surface F3 avec rhynchosporiose
C: % F4 avec rhynchosporiose
D: % surface F4 avec rhynchosporiose
E: % F3 avec helminthosporiose
F: % surface F3 avec helminthosporiose
G: % F4 avec helminthosporiose
H: % surface F4 avec helminthosporiose
I: % F2 avec oidium
J: % surface F2 avec oidium
K: % F3 avec oidium
L: % surface F3 avec oidium
M: % F4 avec oidium
N: % surface F4 avec oidium

